Systèmes solaires de Schweizer

Fiche technique Système de montage PV MSP-FR
Protection anti-chute pour système de toit plat

Intégration du système de rails AluTrax d'ABS Safety GmbH dans le système de toiture plate MSP Schweizer

Base et conditions préalables

- Testé selon la norme DIN EN 795:2012 types D et E
- Utilisable dans les systèmes EW / S / toiture végétalisée
- **Bloc modulaire avec au moins 8 modules**
- **Poids total du bloc modulaire : au moins 812 kg**
- **Profilé de base largeur minimale 300 mm** dans le sens du rail
  (ne pas utiliser le profilé de base MSP-FR-EW-BP 150 !)
- Système de rails AluTrax de ABS Safety GmbH
- Aucune pièce supplémentaire de Schweizer, tous les composants du dispositif d'ancrage sont fournis par ABS

Définition de la protection antichute

On distingue 3 types de dispositifs antichute :

- Protection collective (par exemple un garde-corps ou similaire)
- Systèmes de retenue (systèmes à câble ou à rail) : une chute est impossible en cas d'utilisation correcte
- Dispositif antichute par un dispositif d'ancrage (une chute est possible)

Sur les installations solaires, seuls la **protection collective ou le système de retenue** peuvent être utilisés. Les dispositifs d'arrêt de chute ne sont autorisés que dans des cas particuliers.

Planification

En principe, la planification d'un dispositif antichute est effectuée par le distributeur. Pour le système MSP-FR d'Ernst Schweizer AG, le fabricant est ABS Safety GmbH en Allemagne et le distributeur est son partenaire commercial (voir sous « Contact »).

Le positionnement du système de rails est spécifié par le distributeur et la conception de l'installation photovoltaïque est adaptée en conséquence. Afin d'éviter plusieurs corrections de la planification, les principes de positionnement des systèmes de sécurité doivent être pris en compte dès la conception de l'installation photovoltaïque.

Les prescriptions des pays concernés et les autres dispositions telles que celles des assureurs accidents, les lois, les normes et les directives doivent être prises en compte.

Informations supplémentaires sur la dilatation longitudinale

La taille maximale des blocs du système pour toit plat MSP est d'environ 14 x 14 m, ce qui est nettement plus limité que le système de rails AluTrax, qui peut être installé en une seule pièce sur des distances allant jusqu'à 50 m.

Grâce au guidage coulissant du rail dans les supports, l'installation photovoltaïque peut s'étendre indépendamment du système de rails.
Il est recommandé de réaliser le système de rails en L avec un seul élément d'angle.

© Ernst Schweizer AG

Systèmes solaires de Schweizer

Fiche technique Système de montage PV MSP-FR
Protection anti-chute pour système de toit plat

Exemple : Suisse, Allemagne, Autriche

Les prescriptions des assurances accidents SUVA, DGUV, AUVA sont les suivantes :
(sous réserve de modifications)

- Une distance optimale de 2,5 m entre le dispositif d'ancrage et le bord de chute est recommandée (des distances plus petites ou plus grandes, de 2,0 m à 3,0 m, sont possibles avec un EPI antichute réglé en conséquence, à clarifier avec des spécialistes)
- Prévoir des chemins de circulation d'au moins 0,6 m
- Les coupoles ou fenêtres de toit doivent être considérées comme des bords de chute, sauf si elles sont résistantes à la rupture (protection collective disponible).

Attention, valable uniquement en Suisse !

- Les chemins piétonniers doivent avoir une largeur minimale de 0,6 m.
- Les espaces entre l'installation photovoltaïque et le bord du toit ne doivent pas être compris entre 0,25 m et 0,6 m.

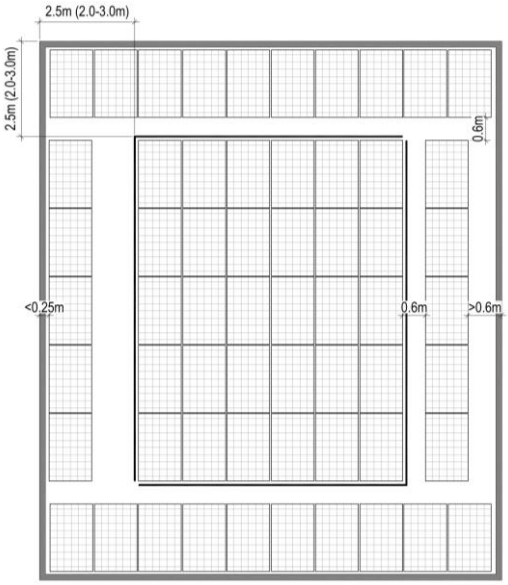

Illustration1 Extrait de la SUVA

Exemple de toit – plan

- Point de référence sur le bord de chute (bord extérieur du toit)

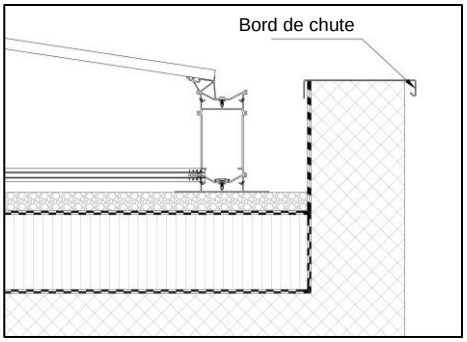

- Largeur libre définie pour le chemin

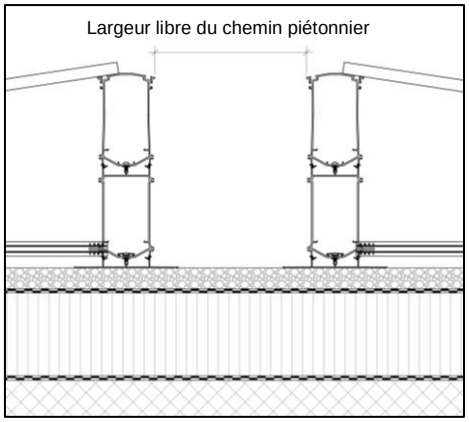

© Ernst Schweizer AG

Systèmes solaires de Schweizer

Fiche technique Système de montage PV MSP-FR
Protection anti-chute pour système de toit plat

Déroulement du projet avec protection anti-chute intégrée

Ernst Schweizer AG

Planification de l'installation photovoltaïque dans le S.P.T en tenant compte des prescriptions légales et des directives.

La planification de l'installation est envoyée par Ernst Schweizer AG à ProSafety.

ProSafety calcule et définit l'emplacement du dispositif antichute et établit un devis à Ernst Schweizer AG..

Adaptation/correction éventuelle du plan d'implantation selon les spécifications de ProSafety / WorkProtect GmbH.
☞ Recréer le rapport F S.P.T par Ernst Schweizer.

Ernst Schweizer AG transmet les données/offres à l'installateur.

☞ L'installateur commande le MSP-FR auprès de Ernst Schweizer AG.
☞ L'installateur commande le dispositif antichute auprès de ProSafety / WorkProtect GmbH.

Concepteur / Installateur

Planification de l'installation photovoltaïque dans le S.P.T en tenant compte des prescriptions légales et des directives.

La planification de l'agencement est envoyée par le planificateur à ProSafety.

ProSafety calcule et définit l'emplacement du dispositif antichute et établit un devis pour le concepteur.

Adaptation/correction éventuelle du plan d'implantation selon les spécifications de ProSafety / WorkProtect GmbH.
☞ Recréer le rapport S.P.T par le planificateur.

☞ L'installateur commande le MSP-FR auprès de Ernst Schweizer AG.
☞ L'installateur commande le dispositif antichute auprès de ProSafety / WorkProtect GmbH.

Coordonnées :

Allemagne / Autriche
WorkProtect GmbH
Sebastian Klenke
+49 (0) 3222 1853 028
info@workprotect.de

Suisse
ProSafety AG
Sebastian Klenke
+41 41 534 54 56
angebote@sturzsicherungen.ch

Reste de l'Europe
Pour connaître les interlocuteurs dans d'autres pays, veuillez consulter le lien suivant ou nous contacter directement :
ABS Safety GmbH Représentations nationales
(https://www.absturzsicherung.de/laendervertretungen.html)
WorkProtect GmbH info@workprotect.de +49 (0) 3222 1853 028

© Ernst Schweizer AG